



## Société Québécoise pour la Défense des Animaux

**847, rue ChARRIER, bureau 102  
Montréal (Québec) H2L 1H6  
(514) 524-1970**

### BULLETIN DE DÉCEMBRE 2011

#### TABLE DES MATIÈRES

1. Lettre du Président de la SQDA
2. Projet de loi pour la sécurité et le bien-être des animaux
3. Fourrière municipale à Montréal
4. 500 chiens en quête d'un foyer
5. Le financement

#### **1. Lettre du Président de la SQDA**

##### POUR LES MEMBRES ET LES AMIS DES ANIMAUX

Dans mon bulletin d'octobre, je demandais vos commentaires pour faire avancer la cause du bien-être des animaux et je vous remercie pour les commentaires déjà reçus, ils sont les bienvenus. N'hésitez pas, si vous avez d'autres idées ou projets, vous pouvez nous les soumettre et le Conseil d'administration prendra la décision pour que la SQDA soit pro active et représente les idées de la majorité de ses membres. Je demandais aussi pour des bénévoles; je remercie les personnes qui ont offert leurs services; elles seront contactées sous peu, car les tâches sont énormes et diversifiées.

En ces temps des fêtes, c'est tout un cadeau de Noël que nous donne le gouvernement du Québec et la ville de Montréal. Dans le même mois, décembre 2011, Québec annonce le dépôt d'un projet de loi sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats, et Montréal souhaite se doter d'une fourrière municipale. Nous espérons que ces deux projets et tous les projets connexes verront le jour au cours de 2012 et satisferont tous les organismes communautaires et la population. Nous discutons de ces deux projets dans le présent bulletin. La SQDA apportera des commentaires sur ces projets au cours de 2012.

Dans le bulletin d'octobre dernier, nous vous avons fait part que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) avait procédé à la saisie de 527 chiens en septembre dans un chenil de la région de l'Outaouais. La raison principale de cette saisie était le mauvais traitement. Ils avaient été placés dans un refuge d'urgence à Lachute pour traitement et la cour a décidé le 24 novembre dernier d'enlever à l'éleveur la garde de ces chiens. Ils ont été distribués à plusieurs refuges pour adoption. Dans ce bulletin, nous vous entretenons de la SPCA – Laurentides Labelle qui a pris en charge

plusieurs pour adoption. Nous demandons à nos membres de promouvoir ces adoptions, s'il y a un intérêt, dans leur famille et à travers leurs proches.

Il faut enfin se rappeler que l'objectif principal de la SQDA est d'améliorer le bien-être et le sort des animaux par l'information et la sensibilisation de la société. N'oubliez surtout pas que tous les membres peuvent participer d'une façon ou d'une autre à la cause animale et la première activité pour chaque membre est de lire attentivement chaque bulletin et de faire la promotion des idées qui y ressortent dans leur famille et leurs proches. Nous souhaitons à tous nos membres bonne chance dans leur travail de bénévole.

Il est important de rappeler qu'à l'occasion des Fêtes, il ne faut pas donner en cadeau un animal domestique sans réfléchir, car un animal n'est pas un cadeau, c'est une RESPONSABILITÉ.

Sur ce, je vous souhaite de Joyeuses Fêtes et une Nouvelle Année pleine de santé et de joies.

**Ghislain A. Arsenault, Président de la SQDA**

## **2. Projet de loi pour la sécurité et le bien-être des animaux**

Le ministre de l'Agriculture a préparé un projet de loi sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens. Selon le ministre, ce projet obligera tous les propriétaires de cinq (5) chiens et chats ou plus à tenir un registre. Selon le Journal de Montréal, c'est une Loi plus sévère qui contrôlera les «usines à chiots» et les commentaires de personnalités du monde politique et communautaire ne s'est pas fait attendre. En voici quelques-uns :

Le député péquiste André Simard a mentionné qu'il faut que ce projet contienne des mesures dissuasives pour les maltraitants d'animaux de compagnie et l'opposition officielle en matière d'Agriculture a offert toute la collaboration pour que cette nouvelle loi entre en vigueur le plus rapidement possible. La présidente d'Anima-Québec, Caroline de Jaham, indique que le registre est un début et permettra de retracer la provenance des animaux, leur âge et leur sexe. De plus, elle espère que ce projet de loi imposera des sanctions plus importantes pour les propriétaires négligents ayant ainsi un effet dissuasif sur ces derniers. Enfin, le directeur pour la protection des animaux du Canada, Gabriel Villeneuve, a renchéri en disant que tout élevage canin visant la mise en marché d'animaux par l'entremise d'animaleries doit faire l'objet d'une haute surveillance. Il rajoute qu'il faut un plan d'action quant aux mesures dissuasives à imposer aux propriétaires fautifs.

Ce projet de loi doit modifier l'actuelle loi P-42 (Loi sur la protection sanitaire des animaux) au chapitre de la sécurité et du bien-être des animaux. Dans le bulletin de juin 2011, nous avons parlé d'une meilleure réglementation pour protéger les animaux contre les abus de leur maître. Ce projet avait pour but de mieux encadrer les méthodes de garde et d'élevage des animaux de compagnie, ainsi que des méthodes d'euthanasie. Suite à des

consultations, ce nouveau règlement devrait entrer en vigueur sous peu. Il est important de noter qu'il paraît que le Québec arrive en tête de liste des endroits abritant la plus forte concentration d'usines à chiots en Amérique du Nord. Nous espérons que cette législation permettra de réduire cette concentration qui va à l'encontre du bien-être des animaux domestiques.

Enfin, nous espérons que cette nouvelle loi et règlement satisferont les demandes des organismes communautaires et la population. Il est certain que la direction juridique de la SQDA composé de deux avocats bénévoles va examiner et analyser le projet de loi et la réglementation reliée, et nous apporter leurs commentaires dans un prochain bulletin.

### **3. Fourrière municipale à Montréal**

Je n'ai pas été surpris d'apprendre par les médias que la ville de Montréal désire se doter d'une fourrière municipale, car le maire de Montréal n'excluait pas cette possibilité lors d'un point de presse suite à la présentation le printemps dernier d'un documentaire sur la chaîne de Radio-Canada montrant les pratiques contestées du refuge privé le Berger blanc.

Selon Mélanie Collet dans son article sur le sujet du journal 24 heures en date du 16 décembre dernier, les principaux objectifs de ce projet sont fixés : réunir un refuge sécuritaire, des soins vétérinaires à des coûts raisonnables, une cellule d'adoption et plusieurs programmes de sensibilisation. Richard Deschamps, vice-président du comité exécutif de la Ville, estime que la gestion animalière n'est pas optimale et efficace, et qu'il faut agir de façon différente pour s'assurer d'un meilleur contrôle des pratiques exercées. Pour ce dernier, la fourrière municipale constituera dans un premier temps une alternative aux refuges privés.

De plus, la ville de Montréal désire préparer une politique de gestion animalière et la faire accepter par tous les arrondissements dans le but d'uniformiser cette gestion pour tout Montréal. Selon M. Deschamps, cette politique insisterait sur la nécessité de rendre obligatoire l'identification des animaux, soit par médaille ou micro-puçage, et la stérilisation. Des pénalités seront imposées aux contrevenants. Nous avons présenté dans notre bulletin de juin dernier une série de mesures que la ville de Montréal a mise en place pour une meilleure protection et un contrôle plus approprié des animaux domestiques. Ces mesures, pour la plupart, seront intégrées à la politique de la Ville sur la gestion animalière et un comité d'experts composés de vétérinaires et de techniciens en santé animale travaille avec la Ville de Montréal pour compléter cette politique.

Dans ce cas-ci aussi, la SQDA va suivre ce dossier, examiner la mise en place et analyser les bienfaits que la fourrière municipale et la nouvelle politique auront sur le bien-être des animaux domestiques. Nous vous ferons part de nos commentaires lors des prochains bulletins.

Ghislain A. Arsenault  
Président de la SQDA

#### **4. 500 chiens en quête d'un foyer**

Nous vous avons mentionné dans le bulletin d'octobre que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) avait procédé à la saisie de 527 chiens dans la fin de semaine du 17 septembre dans un chenil de la région de l'Outaouais. La raison principale de cette saisie était le mauvais traitement. Ces chiens étaient sous-alimentés, avaient des problèmes de peau et des difficultés respiratoires. Ils avaient été placés dans un refuge d'urgence situé à Lachute en attendant la décision de la Cour qui a enlevé à l'éleveur la garde de ces chiens le 24 novembre dernier.

Ces chiens ont été pris en charge par plusieurs refuges, dont la SPCA Laurentides-Labelle qui demande l'aide du public pour les faire adopter. La SPCA-LL a décidé d'en prendre le plus grand nombre possible selon la Directrice générale de la SPCA-LL, Madame Corinne Gonzales, en fonction du nombre de foyers disponibles qui en prendront la responsabilité. Ces chiens sont de plusieurs races, de toutes les tailles et sont en bonne santé. Cependant, ils ont besoin qu'on les éduque et ils nécessitent des soins auprès de gardiens aimants et patients. Chacun sera stérilisé, vacciné et portera une micro-puce d'identification.

Les personnes intéressées à adopter un de ces chiens peuvent visiter le site Web de la SPCA-LL à l'adresse suivante : [www.cpcall.ca](http://www.cpcall.ca) et y remplir le questionnaire. Suite à un examen des résultats du questionnaire, on communiquera avec vous si un chien compatible est disponible. Il est aussi possible de se rendre directement à la SPCA-LL au 355, rue Demontigny à Sainte-Agathe-des-Monts (autoroute 15, sortie 88) pour remplir le questionnaire sur place. Le centre d'adoption est ouvert de 13h à 18h, 7 jours par semaine. Pour plus d'information, vous pouvez appeler le 819-326-4059 ou le 1-866-960-7722 (numéro sans frais).

Comme je vous disais, si vous décidez de faire un cadeau, il est plus approprié de prendre votre chiot ou chien d'un refuge comme la SPCA-LL ou autres refuges affiliés à la SPCA. Cependant, il faut que vous sachiez avant l'achat qu'un chien n'est pas un cadeau, c'est une RESPONSABILITÉ.

Vous pouvez constater que la SQDA a beaucoup à faire pour informer, sensibiliser, responsabiliser, humaniser la société dans lequel on vit actuellement.

Ghislain A. Arsenault  
Président de la SQDA

## **5. Financement**

### **NOS SOURCES DE FINANCEMENT**

Nous sommes des bénévoles qui travaillons pour la cause des animaux. Cependant, nous avons besoin de fonds pour réaliser certaines activités qui permettent de remplir notre mission axée sur le bien-être des animaux. Voici quelques sources de financement :

### **MEMBRES DE LA SQDA**

Pour devenir membre de la SQDA et participer à la cause animale, vous devez remplir le formulaire d'adhésion et envoyez votre chèque à l'adresse mentionnée sur le formulaire annexé. Il ne vous en coûtera que 20.00 \$ annuellement pour promouvoir le bien-être des animaux.

### **LOTOMATIQUE**

Pur ceux et celles qui achètent à l'occasion des billets de Loto-Québec, seuls ou en groupe, n'oubliez pas que vous pouvez nous aider financièrement en vous abonnant à Lotomatique, un moyen simple et sécuritaire qui protège vos gains ou ceux des membres de votre groupe sans aucun frais additionnel. Alors, si voulez participez de cette façon à une cause qui vous tient à cœur, n'hésitez pas à demander nos formulaires en communiquant au (514) 524-1970 ou avec le site internet : [www.sqda.org](http://www.sqda.org).

### **CENTRAIDE**

Nous remercions tous ceux et celles qui choisissent CENTRAIDE, un système de prélèvement à la source disponibles chez les employeurs, pour faire des dons à la SQDA. Cette campagne se fait au cours de l'automne et est très publicisée.

### **DONS ET LEGS AU DÉCÈS**

À l'occasion, nous recevons des dons et des legs lors du décès d'un membre ou d'un donateur. Ainsi, si vous avez prévu de laisser un certain montant à des organismes de charité, nous espérons que vous aurez une petite pensée pour nos amis les animaux. Nous vous rappelons que ces dons ou legs à des organismes de charité reconnus sont déductibles de vos impôts et que des dons ou legs en nature, comme des actions de compagnies, des tableaux, etc. peuvent donner droit à des avantages fiscaux additionnels pour vous et votre succession, ce qui réduit de beaucoup le coût réel de votre geste tout en améliorant le bien-être et le sort des animaux.